



REGLEMENT CHAMPIONNAT REGIONAL IDF 2022/2023

Sauf indication spécifiée ci-dessous, le championnat suit les règlements 2022/2023 édités par la FFRS

1. Formule de la compétition

- 1.1. Le championnat régionale IDF se déroule sous la forme d'une compétition combinée comportant au plus 24 participants, avec une phase de qualification et des phases finales.
- 1.2. L'effectif minimum des équipes est fixé à 6 joueurs plus un gardien de but.
- 1.3. La présence d'un officiel d'équipe n'est pas exigée

2. Heure des rencontres

- 2.1. Pour la phase de qualification et les phases finales, le coup d'envoi des rencontres doit être donné le samedi entre 17h00 et 21h ou le dimanche entre 9h00 et 18h00.
- 2.2. En cas d'organisation d'un plateau jeunesse ou d'un autre événement de ligue ou fédéral dans le même gymnase qu'une rencontre de Régionale IDF, la Commission Roller Hockey IDF pourra imposer l'horaire d'une rencontre de championnat Régionale IDF dans les limites spécifiées à l'article 2.1.

3. Lieu et dates des rencontres

- 3.1. Les dates des journées de championnat Régionale IDF seront publiées sur le module de résultat après la fin des inscriptions. A diffusion du planning les clubs ont huit jours pour faire parvenir des demandes de modifications liées à des indisponibilités de gymnase. Passé ce délai le calendrier est considéré comme définitif, et toute modification de date ou d'horaires devra passer par une procédure de report.
- 3.2. En cas d'infrastructure inadapté au déroulement des rencontres Pré-Nationale IDF, la Commission Roller Hockey IDF pourra décider d'une organisation alternative (en particulier jouer l'ensemble des rencontres à l'extérieur pour le club concerné, ou une partie de celle-ci selon avis des clubs adverse), ou refuser l'accès de l'équipe au championnat.

4. Admissibilité des participants

- 4.1. Peuvent participer à la phase de qualification les joueurs mentionnés en 4.1.1 à 4.1.3 :
 - 4.1.1. Tout joueur de catégorie Senior, ou avec surclassements en Senior (U18, U19, U20) et n'ayant participé à aucun championnat de niveau pré-national (phase régionale, nationale, et d'accession), N3, N2, N1, Elite.
 - 4.1.2. Les gardiens de but ayant participé à un championnat de niveau pré-national (phase régionale, nationale, et d'accession), N3, N2, N1, Elite mais évoluant en tant que joueur dans le championnat Régional IDF.
 - 4.1.3. Les joueurs ayant participé à un championnat de niveau pré-nationale (phase régionale, nationale, et d'accession), N3, N2, N1, Elite mais évoluant en tant que gardien de but en championnat Régional IDF ne sont pas concernés par cette restriction.
- 4.2. Par dérogation à l'article 4.1.1 tout joueur ayant participé à moins de 7 matchs (6 inclus) en championnat pré-national ou N3 sous condition que le championnat visé soit le championnat de niveau immédiatement supérieur au niveau Régional IDF au sein de son club (i.e. un joueur licencié dans un club disposant d'une



équipe Régional IDF et d'une équipe N3 mais pas d'une équipe N4, peut participer à 6 matchs au niveau N3 et être admissible en championnat régional).

- 4.3. Par dérogation à l'article 5.2.2.1.D du Règlement Sportif Général – Dispositions particulières au Roller Hockey (11 juin 2022), les joueurs de catégories U18 à U22 ne peuvent prendre part à une rencontre PN IDF s'ils ont déjà participé à une rencontre en championnat senior mixte au cours du même week-end.
- 4.4. En cas d'inobservation de ces règles, le match concerné sera déclaré forfait pour le club fautif et une pénalité financière de niveau 1 appliquée au club fautif.

5. Phase de qualification

5.1. La phase de qualification se déroule par poules si le nombre d'équipe est supérieur ou égal à 10

- 5.1.1. Si 10 à 16 équipes sont inscrites 2 poules sont formées
- 5.1.2. Si 17 équipes ou plus sont inscrites 3 poules sont formées
- 5.1.3. Le cas échéant, les poules de la saison 2022/2023 seront établies géographiquement

5.2. La phase de qualification consiste en une compétition en matchs aller et retour pour chaque poule.

1.1. Les rencontres de la phase de qualification se déroulent en format éliminatoire selon les articles 5.3.2 et 5.3.3 du Règlement Sportif Général – Dispositions particulières au Roller Hockey (11 juin 2022).

5.3. Le classement est établi conformément aux dispositions de l'article 11.3.3.1 du Règlement Sportif Général – Dispositions particulières au Roller Hockey.

6. Phases finales play-off

6.1. Déroulement général

6.1.1. Tout joueur doit au préalable avoir participé, dans le temps de la phase de qualification à 30% des matchs (arrondi à l'unité supérieure) dans cette même association et dans un même niveau de championnat régional (région ou loisirs), dont au moins 1 avant la fin de la phase aller. La phase aller se termine à la veille du premier match "retour" du calendrier initial de chaque poule dans chaque championnat.

6.1.2. Pour les ¼ de finale dans le cas de deux poules en phase de qualification, les clubs receveurs doivent fournir la date et l'heure de réception au plus tard 3 jours après la fin de la phase précédente. Sans date et heure dans les délais, l'horaire et la date de réception du match sera imposé par la Commission Roller Hockey IDF.

6.2. Cas d'une poule en phase de qualification

6.2.1. La phase finale se tient chez le club classé 1er de la phase de qualification sous réserve de la disponibilité de son gymnase dans les créneaux horaires définis. En cas de non-disponibilité, l'organisation sera proposée au 2ème et ainsi de suite.

6.2.2. Les rencontres de phase finale se déroulent en format éliminatoire selon les articles 5.3.2 et 5.3.3 du Règlement Sportif Général – Dispositions particulières au Roller Hockey (11 juin 2022).

6.2.3. La phase finale consiste en séries de matchs simples (2x20 min) organisés en plateau selon le principe suivant :

Série 1	1 ^{er}	4 ^{ème}
---------	-----------------	------------------



Série 2	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Série 3	Perdant Série 1	Perdant Série 2
Série 4	Gagnant Série 1	Gagnant Série 2

6.2.4. Classement final

1 ^{er} et Champion IDF	Gagnant Série 4
2 ^{ème} et Vice-Champion IDF	Perdant Série 4
3 ^{ème} IDF	Gagnant Série 3
4 ^{ème} IDF	Perdant Série 3

6.3. Cas de deux poules en phase de qualification

6.3.1. Organisation des ¼ de finale

6.3.1.1. Les ¼ de finales se jouent en match simples au format éliminatoire selon les articles 5.3.2 et 5.3.3 du Règlement Sportif Général – Dispositions particulières au Roller Hockey (11 juin 2022).

6.3.1.2. Les matchs de ¼ de finales sont organisés selon le principe suivant :

Série 1	1 ^{er} Poule A	4 ^{ème} Poule B
Série 2	2 ^{ème} Poule A	3 ^{ème} Poule B
Série 3	2 ^{ème} Poule B	3 ^{ème} Poule A
Série 4	1 ^{er} Poule B	4 ^{ème} Poule A

6.3.2. Organisation des ½ finale et finale

6.3.2.1. Les rencontres de ½ finale et finale se déroulent en matchs simples au format éliminatoire selon l'article format éliminatoire selon les articles 5.3.2 et 5.3.3 du Règlement Sportif Général – Dispositions particulières au Roller Hockey (11 juin 2022)

6.3.2.2. Les ½ finale et finales consistent en séries de matchs simples organisés en plateau (2x 20 min) selon le principe suivant :

Série 5	Gagnant Série 1	Gagnant Série 3
Série 6	Gagnant Série 2	Gagnant Série 4
Série 7	Perdant Série 5	Perdant Série 6
Série 8	Gagnant Série 5	Gagnant Série 6

6.3.3. Classement final



1 ^{er} et Champion IDF	Gagnant Série 8
2 ^{ème} et Vice-Champion IDF	Perdant Série 8
3 ^{ème} IDF	Gagnant Série 7
4 ^{ème} IDF	Perdant Série 7

6.3.4. Lieu de la phase finales

Le choix du lieu de la phase finale pour les matchs en plateaux est déterminé dans l'ordre suivant, selon les disponibilités des installations :

- Chez le mieux classé dans sa poule de qualification entre le vainqueur de la série 1 et le vainqueur de la série 4,
- Chez le moins bien classé dans sa poule de qualification entre le vainqueur de la série 1 et le vainqueur de la série 4,
- Chez le mieux classé dans sa poule de qualification entre le vainqueur de la série 2 et le vainqueur de la série 3,
- Chez le moins bien classé dans sa poule de qualification entre le vainqueur de la série 2 et le vainqueur de la série 3,
- Dans un lieu choisi par la commission roller hockey IDF

En cas de forfait sur le plateau de finale une pénalité de niveau 2 sera infligée au club fautif.

6.4. Cas de trois poules en phase de qualification

6.4.1. Organisation des ¼ de finale

6.4.1.1. Les ¼ de finales se jouent en match simples au format standard selon l'article 5.3 du Règlement Sportif Général – Dispositions particulières au Roller Hockey (11 juin 2022).

6.4.1.2. Les matchs de ¼ de finales sont organisés en plateau selon le principe suivant (l'ordre désigné des séries ne donne pas nécessairement l'ordre des matchs à jouer) :

Série 1	1 ^{er} Poule A	2 ^{ème} Poule B
Série 2	1 ^{er} Poule A	2 ^{ème} Poule C
Série 3	2 ^{ème} Poule A	1 ^{er} Poule B
Série 4	2 ^{ème} Poule A	1 ^{er} Poule C
Série 5	1 ^{er} Poule B	2 ^{ème} Poule C
Série 6	2 ^{ème} Poule B	1 ^{er} Poule C

6.4.1.3. Le classement est établi selon l'article 11.3.3.2 du Règle Sportif Général – Disposition particulières au Roller Hockey



6.4.1.4. Les 4 premières équipes sont qualifiées pour participer au plateau de ½ finale et finale, ces équipes sont désignées par tirage au sort comme Equipe 1, Equipe 2, Equipe 3 et Equipe 4

6.4.2. Organisation des ½ finale et finale

6.4.2.1. Les rencontres de ½ finale et finale se déroulent en matchs simples au format éliminatoire selon l'article format éliminatoire selon les articles 5.3.2 et 5.3.3 du Règlement Sportif Général – Dispositions particulières au Roller Hockey (11 juin 2022)

6.4.2.2. Les ½ finale et finales consistent en séries de matchs simples organisés en plateau (2x 20 min) selon le principe suivant :

Série 7	Equipe 1	Equipe 2
Série 8	Equipe 3	Equipe 4
Série 9	Perdant Série 7	Perdant Série 8
Série 10	Gagnant Série 7	Gagnant Série 8

6.4.3. Classement final

1 ^{er} et Champion IDF	Gagnant Série 10
2 ^{ème} et Vice-Champion IDF	Perdant Série 10
3 ^{ème} IDF	Gagnant Série 9
4 ^{ème} IDF	Perdant Série 9

7. Qualification finale

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} du championnat régional IDF doivent participer au championnat pré-national la saison suivante. En cas de montée en N3 de certaines équipes, seront repêchées pour participer au championnat IDF Pré-Nationale la saison suivante dans l'ordre de priorité :

- Le 7^{ème} du championnat IDF Pré-Nationale
- Le 8^{ème} du championnat IDF Pré-Nationale
- Le 3^{ème} du championnat IDF régionale
- Le 4^{ème} du championnat IDF régionale

8. Arbitrage

8.1. La désignation et l'indemnisation des arbitres pour la phase régulière est à la charge du club receveur dans le cadre défini par le Règlement Régional de l'arbitrage.

8.2. La désignation et l'indemnisation des arbitres pour les phases finales est à la charge de la commission Roller Hockey IDF pour les rencontres en plateaux.



9. Saisie des rapports officiels de match dans le module de résultats

- 9.1. Conformément aux dispositions des articles 8.1 à 8.3 du Règlement Sportif Général – Dispositions particulières au Roller Hockey (11 juin 2022), le déroulé des rencontres doit être saisi en direct dans l'outil dédié à cet effet sur Rolskanet. Les matchs doivent être clôturés par les officiels de table de marque et les arbitres à l'aide de leurs codes personnels (y compris par les arbitres non diplômés).
- 9.2. Par dérogation à l'article 6.1.4 du Règlement Sportif Général – Dispositions particulières au Roller Hockey (11 juin 2022), la saisie des effectifs par les responsables d'équipes doit être terminée 1h avant le coup de d'envoi.

10. Report de match

- 10.1. **Hors cas de force majeur**, les matchs ne peuvent être reportés passé le délai de validation du planning mentionné en 3.
- 10.2. **En cas de force majeur**, apprécié uniquement par la Commission Roller Hockey IDF.
 - 10.2.1. Si le report est sollicité moins de 20 jours avant le match, les équipes ont 48h pour convenir d'une date de report et l'approuver par écrit, passé ce délais la commission fixera la date et lieu du report.
 - 10.2.2. Si le report est sollicité plus de 20 jours avant le match, les équipes ont jusqu'à 20 jours avant le match pour convenir d'une date de report et l'approuver par écrit, passé ce délais la commission fixera la date et lieu du report

11. Forfait

- 11.1. En cas de forfait d'une équipe celui-ci est sanctionné d'une pénalité financière de niveau 1.
- 11.2. En cas de forfait de saison deux pénalités financières de niveau 1 sont imposées au club fautif.